

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs  
de certains produits originaires des Etats-Unis d'Amérique

(droits supplémentaires)

L'attention des importateurs est appelée sur la publication du règlement délégué (UE) n° 2016/654 (JO L 114/2016) qui modifie les dispositions du règlement (CE) de base n° 673/05 (JOUE L 110/2005) instituant depuis le 01/05/2005 un droit additionnel à l'importation de certains produits originaires des Etats-Unis.

A compter du 01/05/2016, les produits relevant des codes TARIC 0710.40.00.00, 6204.62.31.00, 8705.10.00.00, 9003.19.00.20 et 9003.19.00.30 sont soumis au paiement d'un droit additionnel de 0,45 % (au lieu des 1,5 % actuellement en vigueur).

Il s'ajoute au taux de droit de douane applicable en régime de droit commun (TEC).

Les marchandises visées demeurent également exclues des concessions tarifaires éventuellement existantes et leur origine est déterminée conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 2913/92 (JO L 302/1992).